

Le projet de Service comme outil de fusion



M. Benoît DEKERLE – Directeur – AST 74 – Annecy

Mme Delphine GRUAZ – Animatrice DPS – AST 74 – Annecy

Introduction

Les Services de Santé au travail sont, aussi bien sur le plan national que régional, dans une dynamique de rapprochement et de fusion. En effet, les deux dernières réformes ont révolutionné la Santé au travail. Les Services doivent étoffer les équipes pluridisciplinaires de compétences diverses. Les petits Services ne peuvent offrir les ressources nécessaires aux entreprises adhérentes et ont en particulier du mal à attirer des médecins.

Objectifs

Forts de l'expérience de fusion d'autres Services, la prévision du départ à la retraite de la Directrice d'Annecy Santé au travail et l'emploi à temps partiel du Directeur de Thonon a ouvert l'opportunité d'engager une fusion. Dans un contexte économique dynamique qui se maintient dans le département de Haute Savoie, les Services de Santé au travail d'Annecy, du BTP 74 et du Léman ont souhaité fusionner.

Méthodologie utilisée

Les trois projets de Service étaient largement construits au moment de l'annonce de la fusion. Les Présidents et Directeurs des Services candidats à la fusion ont obtenu de la DIRECCTE un délai de trois mois pour présenter le projet de Service de la nouvelle entité AST 74. Il a été créé une instance baptisée multiCMT, composée de membres élus des trois CMT et volontaires pour participer à trois réunions d'une demi-journée, sur les trois sites.

Actions et/ou résultats

Cette instance a réussi à ramener les 25 fiches actions initiales à 18, à proposer « un objectif de réalisation des fiches d'entreprise » et à définir une stratégie de suivi individuel cible à l'horizon du projet de Service. Ces deux derniers points constituent le cœur des demandes de modulation et de dérogation. Un protocole électoral a fait l'objet d'un consensus pour élire la « vraie CMT » une fois la fusion réalisée.

Discussion

Comme tous les travaux effectués en CMT, ils ne suscitent pas nécessairement l'adhésion pleine, massive et spontanée de tous les acteurs du Service. Le travail d'adhésion au projet se poursuit. Les Services supports ont eu droit à leur instance « multiadministrative » qui a permis de réécrire les processus administratifs puis de redéfinir le rôle de chacun.

Conclusion

Le projet de Service a été utilisé comme moyen dans le cadre de la fusion et non pas comme une finalité juridique.